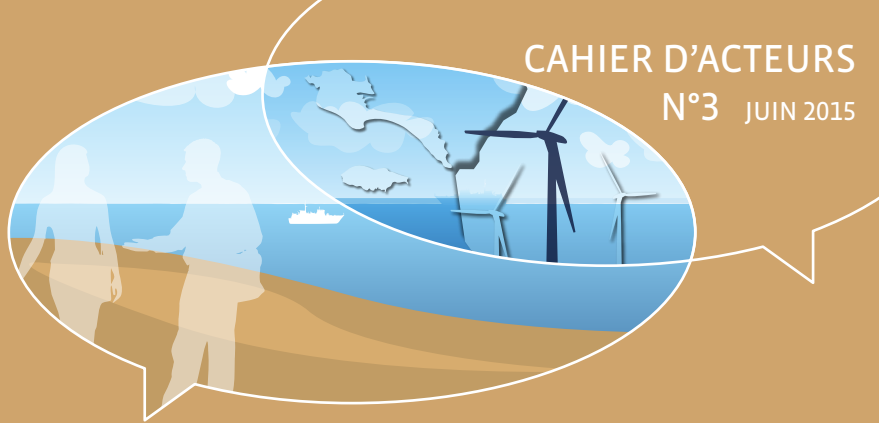


DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

DU 02 MAI AU 7 AOÛT 2015

CAHIER D'ACTEURS

N°3 JUIN 2015



CAHIER D'ACTEURS

ASSOCIATION

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

PAYS DE LA LOIRE



PAYS DE LA LOIRE

L'association France Nature Environnement Pays de la Loire est la fédération régionale membre de France Nature Environnement regroupant des associations de protection de la nature et de l'environnement sur le territoire régional.

Créée en octobre 2008, sept associations y adhèrent directement.

FNE Pays de la Loire représente un mouvement associatif fort de plus de soixante-dix associations locales soit plus de 9 000 adhérents individuels. Elle est agréée au titre du code de l'environnement à l'échelle régionale depuis mars 2012.

Contact :
FNE Pays de la Loire
76 ter rue Lionnaise
49100 ANGERS
Tél. : 02 53 61 10 34
www.fne-pays-de-la-loire.fr

FNE PAYS DE LA LOIRE, POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans la lignée de France Nature Environnement, FNE Pays de la Loire veut que la France réussisse sa transition énergétique. Pour cela, FNE Pays de la Loire souhaite que les Pays de la Loire participent à la dynamique nationale et puissent montrer l'exemple tant sur les objectifs de développement des énergies renouvelables que sur les efforts réalisés sur la sobriété et l'efficacité énergétique.

À ce jour, l'électricité d'origine renouvelable produite dans la région représente un peu moins de 5 % de la consommation électrique régionale. Avec le développement attendu des différentes filières de production d'électricité renouvelable (éolien terrestre et offshore, solaire photovoltaïque, biomasse...) cette part pourrait atteindre en 2020 plus de 40 % de la consommation électrique et couvrir en volume les besoins à 2050 en puissance de production.

La région des Pays de la Loire s'est engagée, via le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) mais aussi par sa Stratégie Régionale de Transition Énergétique (SRTE), à développer les capacités de production d'énergies renouvelables, dont l'éolien.

Pour l'éolien terrestre, l'objectif régional 2020 adopté par le préfet de région en janvier 2013 est fixé à 1 750 MW ; il suppose une puissance installée de près de 1 000 MW supplémentaires d'ici cette date.

Pour l'éolien en mer, les scénarios 2020, 2030 et 2050 de la Stratégie régionale adoptée en janvier 2014 prévoient respectivement une puissance installée de 480 MW, 1740 MW, 4300 MW. Cette ambition devrait conduire les Pays de la Loire à contribuer de manière significative, à hauteur de 9 %, à l'objectif national visant à porter à 19 000 MW la puissance éolienne installée en 2020.

DÉBAT PUBLIC

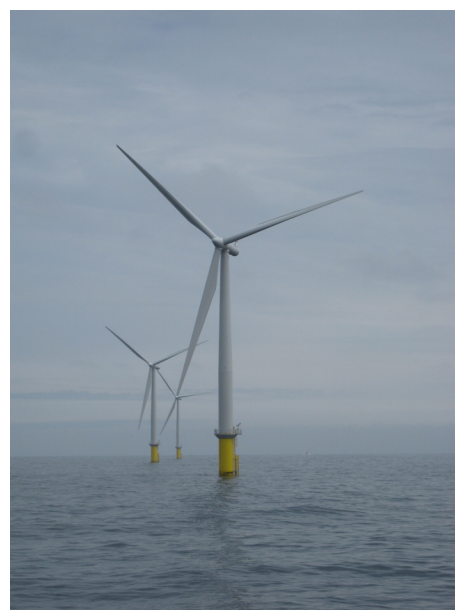
PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

FNE PAYS DE LA LOIRE, POUR L'ÉOLIEN EN MER

Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, le développement de parcs éoliens posés au large des côtes des Pays de la Loire est une première solution. A l'horizon 2021, avec une puissance installée de 976 MW (480 MW par le parc au large de St-Nazaire et 496 MW sur le Parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier), ce sont 3 600 GWh/an qui devraient pouvoir être produits ainsi.

FNE Pays de la Loire s'inscrit dans cette démarche en **soulignant les efforts à faire en termes d'efficacité et de sobriété énergétique pour réaliser l'objectif final** : diviser par 2 la quantité d'énergie finale consommée à l'horizon 2050 et par 4 les émissions de gaz à effet de serre, stabiliser la consommation électrique et produire l'équivalent en volume avec des énergies renouvelables issues du territoire.

FNE Pays de la Loire sera très vigilante quant aux impacts environnementaux de cette nouvelle filière industrielle et n'hésitera pas à alerter les pouvoirs publics au moindre problème. Car comme tout projet industriel, il y aura des impacts. FNE Pays de la Loire est d'ores et déjà partie prenante de la concertation lancée fin 2014. Elle veille à ce que les études et les suivis en cours soient à la hauteur des enjeux et permettent au porteur de projet de proposer de vraies mesures d'évitement, de réduction et de compensation, ainsi que des mesures d'accompagnement contribuant à une réelle amélioration de l'environnement.



éoliennes au Danemark

FNE PAYS DE LA LOIRE, POUR UN ACCÈS AUX ÉTUDES

Le porteur du projet a réalisé un certain nombre d'études afin de répondre à l'appel à projet en 2013. Une fois désigné, il a poursuivi ces études afin de les renforcer et disposer ainsi de la meilleure connaissance possible du site pour y développer son parc éolien en mer au mieux.

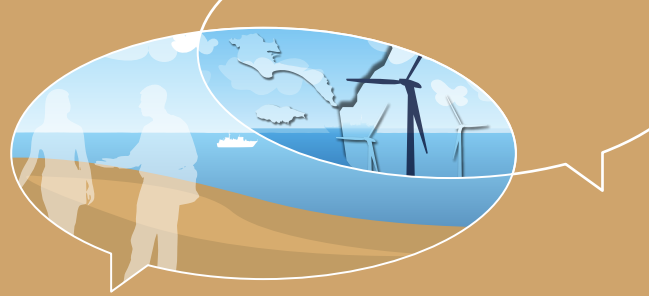
FNE Pays de la Loire a, dès décembre 2014, demandé la communication des études réalisées et finalisées, mais elle a essuyé à chaque fois un refus de la part du porteur du projet.

Les principes fondamentaux d'un débat public animé par une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) reposent notamment sur une **information objective et exhaustive du public**, et sur la **mise à disposition des études de manière transparente**. Cela fut rappelé lors de la réunion d'ouverture le 12 mai 2015 à Noirmoutier. Le porteur du projet n'a mis à disposition du public que des synthèses de certaines études. Ceci est clairement préjudiciable au bon déroulement de ce débat public. FNE Pays de la Loire estime que la transparence n'est pas assurée et demande au porteur du projet d'y remédier en versant au débat public au minimum sa note concernant l'environnement insérée dans son dossier de réponse à l'appel d'offres.

FNE PAYS DE LA LOIRE POUR UNE PRISE EN COMPTE OPTIMALE DE L'ENVIRONNEMENT

FNE Pays de la Loire soutient le développement des énergies marines renouvelables, mais pas dans n'importe quelles conditions et pas à n'importe quel prix pour l'environnement.

Un tel projet industriel en mer aura des impacts sur son environnement. Il est donc important que le porteur du projet qualifie aussi finement que possible l'état initial de la zone d'étude, afin de caractériser au mieux l'impact du projet sur l'environnement, et ainsi prévoir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation à hauteur des enjeux.



Plusieurs compartiments sont donc à étudier avec attention : oiseaux, chiroptères, mammifères marins et autres espèces de la faune marine, flore marine, fonds marins, phénomènes hydro-sédimentaires et dynamique du trait de côte, paysage...

Le débat public actuel ne permettra pas de discuter concrètement des impacts de ce projet sur l'environnement car :

- des incertitudes existent sur les techniques qui seront déployées : ainsi, ni le type de fondation ni le type de protection des câbles sous-marins, ni le type de protection anti-corrosion ne sont arrêtés à ce stade.
- les connaissances sur l'état actuel du site sont en cours d'acquisition et ne sont pas encore communicables.

Tous ces choix techniques et connaissances devront par contre être actés d'ici la mise en enquête publique. C'est à ce moment là seulement que FNE Pays de la Loire pourra se positionner au regard de l'impact global du projet sur l'environnement.



Franck@Latraube

Dauphin commun



Franck@Latraube

Puffin des baléares

FNE PAYS DE LA LOIRE, POUR UNE EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE SUR LE BRUIT

La prise en compte de l'impact des perturbations sonores est un des sujets majeurs associés aux projets d'énergies marines renouvelables. Les bruits sous-marins d'origine anthropique engendrent divers effets négatifs sur la faune marine, encore mal connus aujourd'hui. Dans un contexte de pollution sonore croissante du milieu marin – constat largement admis –, FNE Pays de la Loire regrette que les éléments apportés dans le cadre du débat public et notamment dans le dossier du maître d'ouvrage restent flous. Ils ne permettent pas d'avoir à ce jour une vision de l'état initial de la situation au large des côtes françaises ni d'avoir un retour d'expérience venant des pays d'Europe du Nord.

La question du bruit représente un enjeu d'autant plus important que se pose la question du cumul d'impact, dans ce domaine comme dans d'autres, avec le parc éolien en mer dont l'implantation est en préparation au large de l'estuaire de la Loire.

Dans la perspective d'approfondir la réflexion sur la question du bruit généré par le parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier, que ce soit en phase de construction ou d'exploitation et de maintenance, **FNE Pays de la Loire a demandé, via sa fédération nationale, que soit versée au débat public en cours une expertise complémentaire** sur ce sujet. Ce document pourrait notamment dresser un bilan des exemples européens dans ce domaine : retours d'expériences des sites européens, technologies de réduction du bruit, évaluation du risque biologique, bonnes pratiques, recherches en cours sur les effets du bruit sous-marin, etc.

FNE PAYS DE LA LOIRE, VIGILANTE AUSSI SUR LES IMPACTS À TERRE

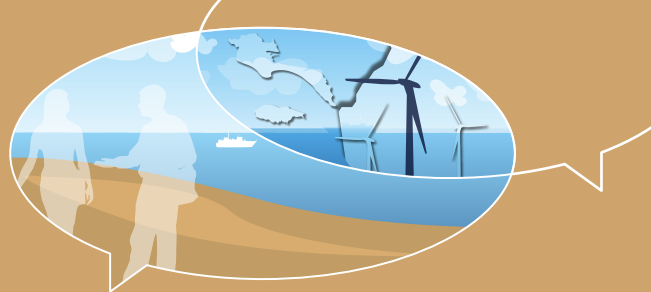
FNE Pays de la Loire suivra avec attention les impacts à terre de ce projet de parc éolien en mer :

- **les conséquences de l'aménagement des ports concernés par ce projet** : le porteur de projet prévoit d'implanter des ports de maintenance sur l'île d'Yeu (Port-Joinville) et sur l'île de Noirmoutier (port de l'Herbaudière). L'installation de cette activité sur ces ports, déjà bien à l'étroit au regard de leur activité liée à la pêche ou à la plaisance, demandera des aménagements portuaires : construction ou réaménagement de quai, construction de bâtiments, ...



Port de l'Herbaudière

DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER



FNE pays de la Loire sera très attentive à ces projets et à leurs impacts sur l'environnement comme sur l'urbanisme littoral. Il en ira de même pour le Grand Port de Nantes St-Nazaire (GPMNSN) où sera installé le « hub logistique » pendant la phase travaux. Cette activité ne doit pas être l'occasion pour le GPMNSN d'étendre son emprise sur l'estuaire de la Loire et sur les dernières roselières et vasières. Ce doit être au contraire pour le GPMNSN l'occasion de recentrer son activité, de mieux organiser son emprise foncière en densifiant les activités industrialo-portuaires.

- les conséquences de l'atterrissage et du passage des câbles électriques jusqu'à Soullans : RTE est le maître d'ouvrage chargé de l'atterrissage des câbles sous-marins et de la liaison électrique jusqu'au poste de raccordement situé à Soullans. FNE Pays de la Loire sera très vigilante sur le choix du site d'atterrissage et sur l'implantation à terre d'un poste intermédiaire dit de compensation. Le passage des câbles-électriques devra recourir à la technique du forage dirigé afin de ne pas impacter l'estran et les éléments naturels du front de mer (dune, forêt dunaire, ...).

FNE Pays de la Loire sera là aussi très vigilante aux choix de tracés et aux techniques mises en œuvre dans la traversée du Marais Breton-Vendée, composé de zones humides dont l'importance environnementale n'est plus à démontrer.



Plage du midi à Noirmoutier

En résumé

FNE Pays de la Loire, fédération régionale membre de France Nature Environnement, soutient le développement des énergies marines renouvelables mais pas dans n'importe quelles conditions et pas à n'importe quel prix pour l'environnement.

FNE Pays de la Loire demande :

- que les études finalisées soient versées au débat public ;
- qu'une expertise complémentaire concernant la pollution sonore en milieu marin soit réalisée et versée au débat public.

FNE Pays de la Loire s'inquiète des impacts environnementaux de ce projet et sera vigilante, notamment, sur les aménagements portuaires qui en découleront, sur le lieu de l'atterrissage des câbles sous-marins, l'implantation du poste de compensation et le tracé des câbles à terre.

FNE Pays de la Loire souhaite que les suivis environnementaux qui seront réalisés pendant la durée de vie du parc éolien (travaux, exploitation, démantèlement), soient à la hauteur des enjeux. Les protocoles utilisés devront être cohérents avec ceux mis en place sur le parc éolien au large de St-Nazaire, et les données devront être rendues publiques afin de participer à l'enrichissement des connaissances sur le milieu marin.